

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 20 OCTOBRE 2014, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À 19h30, s'est tenue une assemblée publique de consultation à propos du projet de règlement numéro 431-4 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser et d'encadrer certaines essences d'arbres et d'harmoniser les normes d'aménagement d'aires de stationnement.

Madame la mairesse explique le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Elle invite les personnes et les organismes, le cas échéant, qui désirent s'exprimer.

Aucune personne n'est présente.

L'assemblée de consultation a été déclarée fermée à 19h40.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 20 octobre 2014 ouverte.

RÉSOLUTION 2014-10-271

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en ajoutant le point 13.1 :

- Formation – Association québécoise d'urbanisme – Participation de madame la conseillère Sophie Bourassa

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2014

- 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 septembre 2014
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 332-16 modifiant le Règlement 332 concernant la circulation, afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Bellevue à Otterburn Park et permettre l'installation de toute signalisation
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 425-3 concernant l'installation d'appareil de chauffage au bois homologué et octroi d'une aide financière à cette fin et abrogeant les Règlements numéros 425 et 425-2
6. Administration générale
 - 6.1 Achat de trois (3) iPad Air avec étui, connexion Bell Data et d'un logiciel de désincarcération – Service de sécurité incendie et de sauvetage – Abrogation de la résolution portant le numéro 2014-02-036
 - 6.2 Comité sur l'environnement – Nomination de deux nouveaux membres
 - 6.3 Embauche de monsieur Étienne Gagnon-Desrosiers à titre d'inspecteur en urbanisme à la Ville
 - 6.4 Embauche temporaire de madame Marie-Claude Parent à titre d'inspectrice en urbanisme à la Ville
 - 6.5 Fin d'emploi – Surveillant-concierge de la Pointe-Valaine
 - 6.6 Octroi d'un mandat à Me Raynald Mercille, conseiller en ressources humaines agréé – Négociation de la convention collective avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Otterburn Park
 - 6.7 Achat de casques de combat – Service de sécurité incendie et de sauvetage
 - 6.8 Embauche de madame Jane Lagacé au poste de technicienne en comptabilité – Service des finances et de la trésorerie
 - 6.9 Offre de services de consultations juridiques – Octroi du mandat à Municonseil avocats
 - 6.10 Octroi d'un mandat professionnel – Raymond Chabot Grant Thornton – Service des finances et de la trésorerie
 - 6.11 Participation financière de la Ville – Enquête en santé et sécurité au travail
7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 10 septembre au 14 octobre 2014
 - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2014-10-01
8. Développement et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Appui de la Ville à la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu auprès de la Commission de protection du territoire agricole – Abrogation de la résolution portant le numéro 2014-07-205
 - 8.2 Demande de PIIA modifiée pour l'agrandissement du bâtiment principal – 207, rue Connaught

- 8.3 Demande de PIIA pour la construction d'un abri d'auto annexé au bâtiment principal – 215, rue du Prince-Albert
- 8.4 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 150, rue Gervais
- 8.5 Demande de PIIA pour l'implantation de vingt-deux (22) unités d'habitation en rangée dans le projet intégré Vallée-des-Monts – Projet de subdivision du lot 5 165 142
- 9. Travaux publics
 - 9.1 Appel d'offres pour le contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux – Délégation de pouvoir à la Ville de Mont-Saint-Hilaire
 - 9.2 Pose de panonceaux d'arrêt à l'intersection des rues Des Groseilliers et des Oeillets et de panonceaux de stationnement réservé aux services techniques
 - 9.3 Octroi d'un mandat – Réseau Conseil des Sages inc. – Préparation d'un devis d'appel d'offres de propositions auprès de firmes de génie-conseil – Mise en œuvre du projet de réhabilitation de la plage de la Pointe-Valaine
- 10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Demande de soutien financier – Madame Béatrice Sylvain
 - 10.2 Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire : Renouvellement de la cotisation annuelle 2015
 - 10.3 Choeur de la montagne – Contribution de la ville
 - 10.4 Campagne de financement 2014 – Centraide Richelieu-Yamaska
- 11. Environnement
- 12. Sécurité aux citoyens
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Deuxième période de questions
- 15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la mairesse, Danielle Lavoie

1. Réhabilitation de la plage de la Pointe-Valaine

Nous allons bénéficier d'une subvention de 200 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal pour amorcer les travaux de la plage de la Pointe-Valaine. Les travaux devraient commencer en 2015. La Ville y investira au moins le même montant. Comme l'ensemble de ce projet est évalué à près de 900 000 \$, il nous faudra trouver les sommes manquantes afin de compléter le projet.

2. Marche des aînés – 1^{ère} édition

La première édition de la Marche des aînés s'est déroulée les 1^{er} et 5 octobre derniers et fut un franc succès. Cinquante-cinq (55) personnes y ont participé. Elles ont demandé que ce type d'activités, favorable au maintien de la santé, puisse se répéter plusieurs fois par année. Nos conseillers madame la conseillère Clarisse Viens et monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay sont à la planifier. Nous avons donc, intérêt à suivre ce qu'ils nous préparent. Merci à nos commanditaires.

3. Rue Comtois – Coût des travaux

Les résidents de la rue Comtois peuvent être assurés que les coûts des travaux seront inférieurs à ceux estimés. La facture sera moindre pour les citoyens concernés. Le bilan sera connu très bientôt. Vous comprendrez que les travaux pour le budget 2015 et la pénurie temporaire de personnel occasionnent certains délais au Service des finances.

4. Comportements et économies

Des comportements citoyens peuvent générer des économies pour la communauté par des gestes simples, tels :

- la réduction de sa consommation d'eau potable;
- l'augmentation de la quantité d'objets récupérables;
- la réduction de ses volumes de déchets par le compostage.

Ces gestes se traduisent par des remboursements à la Ville. Cet argent peut être réinvesti dans des mesures incitatives en faveur de la protection de nos précieuses ressources naturelles.

5. Rues Des Groseilliers et Des Oeillets

Les résidents des rues Des Groseilliers et Des Oeillets peuvent être assurés que le Service d'urbanisme veille au respect de notre réglementation. Une inspection a eu lieu et des suivis ont été réalisés auprès du promoteur concerné.

6. Tour TÉLUS

La Ville poursuit ses démarches avec TÉLUS afin de trouver une alternative à l'implantation d'une tour au 591, rue Mountainview. Comme je vous le mentionnais le 15 septembre dernier, la Ville ne peut pas légalement interdire partout sur son territoire l'implantation d'une tour de télécommunication.

7. Voix citoyenne

Je me permets de vous rappeler que la voix citoyenne est considérée et importante pour vos élus qui vous l'ont démontré à quelques reprises. Le respect est de mise envers tous et ce, même si nous ne sommes pas toujours du même avis.

Madame la conseillère Clarisse Viens et monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay remercient les commanditaires s'étant impliqués à la Marche des aînés.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h07 à 20h10:

1. Jean-François Héroux Rue Comtois

**RÉSOLUTION
2014-10-272**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2014**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2014, tel que rédigé.

DÉPÔT**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2014**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 septembre 2014.

AVIS DE MOTION**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 332-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 332 CONCERNANT LA CIRCULATION, AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE BELLEVUE À OTTERBURN PARK ET PERMETTRE L'INSTALLATION DE TOUTE SIGNALISATION**

Monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du conseil municipal du Règlement numéro 336-16 modifiant le Règlement 332 concernant la circulation, afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Bellevue à Otterburn Park et permettre l'installation de toute signalisation.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 16 octobre 2014.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 425-3.

**RÉSOLUTION
2014-10-273****ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 425-3 CONCERNANT L'INSTALLATION D'APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS HOMOLOGUÉ ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CETTE FIN ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 425 ET 425-2**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 septembre 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 425-3.

**RÉSOLUTION
2014-10-274****ACHAT DE TROIS (3) IPAD AIR AVEC ÉTUI, CONNEXION BELL DATA ET D'UN LOGICIEL DE DÉSINCARCÉRATION – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE – ABROGATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2014-02-036**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 17 février 2014, la résolution portant le numéro 2014-02-036 permettant l'achat d'un terminal véhiculaire pour le Service de sécurité incendie et de sauvetage;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de vérifications supplémentaires, il est plus bénéfique pour la Ville de se munir de iPad Air;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 24 septembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville achète trois (3) iPad Air avec étui selon la soumission de Aréo-Feu au montant de 3 937,89 \$, incluant les taxes applicables et le logiciel Moditech, avec licence, et un an d'abonnement pour le logiciel;

QUE la Ville paye le renouvellement du logiciel avec mise à jour continue au montant de 250 \$ par année et les frais de 90 \$, mensuellement pour Bell Data;

QUE la Ville abroge la résolution portant le numéro 2014-02-036 permettant l'achat d'un terminal véhiculaire pour le Service de sécurité incendie et de sauvetage;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds général, soit les excédents de l'année en cours (Immobilisations – administration générale : 23-020-00-000).

**RÉSOLUTION
2014-10-275**

COMITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT – NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire poursuivre les travaux du comité sur l'environnement déjà amorcé afin de l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT que certains des membres du comité ont démissionné et à cet effet, ledit comité est donc présentement formé de :

- madame Francine Bernard, membre
- monsieur Daniel Cyr, membre
- madame Jenifer De Almeida, membre
- monsieur Gilles Després, membre
- madame Édith Brasset Mimeault, membre
- madame Sophie Bourassa, conseillère municipale et responsable du comité
- madame Rachel Comeau, directrice du Service de l'urbanisme et membre

et qu'il y a lieu de procéder à la nomination des autres membres suivants :

- madame France Larivière, membre
- monsieur Alain Belhumeur, membre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal poursuive les travaux du comité de l'environnement en conformité avec le document constitutif dudit comité et mandate, madame France Larivière ainsi que monsieur Alain Belhumeur, pour agir à titre de membres citoyens otterburnois.

**RÉSOLUTION
2014-10-276**

EMBAUCHE DE MONSIEUR ÉTIENNE GAGNON-DESROSIERS À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME À LA VILLE

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur en urbanisme est vacant depuis le départ de l'employé attitré à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 septembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville embauche monsieur Étienne Gagnon-Desrosiers au poste d'inspecteur en urbanisme à compter du 14 octobre 2014;

QUE monsieur Gagnon-Desrosiers soit assujéti à une période de probation et ce, conformément aux prescriptions de la convention collective des employés cols blancs;

QUE le taux horaire de monsieur Gagnon-Desrosiers soit fixé conformément à l'échelon 8, de l'échelle salariale 2014 de la convention collective des employés cols blancs;

QUE monsieur Gagnon-Desrosiers bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire Salaire régulier 02-610-00-141.

**RÉSOLUTION
2014-10-277**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MADAME MARIE-CLAUDE PARENT À TITRE
D'INSPECTRICE EN URBANISME À LA VILLE**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'engager temporairement une inspectrice en urbanisme pour une durée déterminée de un an, à compter du 14 octobre 2014, au Service de l'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper ce poste temporaire;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 septembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville embauche temporairement madame Marie-Claude Parent à titre d'inspectrice en urbanisme, pour une durée déterminée, du 14 octobre 2014 au 16 octobre 2015;

QUE le taux horaire de madame Parent soit fixé conformément à l'échelon 8, de l'échelle salariale 2014 de la convention collective des employés cols blancs;

QUE madame Parent bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire Salaire régulier 02-610-00-141.

**RÉSOLUTION
2014-10-278**

FIN D'EMPLOI – SURVEILLANT-CONCIERGE DE LA POINTE-VALAINE

CONSIDÉRANT que le surveillant-concierge de la Pointe-Valaine, ci-après le salarié, est à l'emploi de la Ville depuis le 11 janvier 2011;

CONSIDÉRANT qu'après des discussions entre la Ville et le syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501), il fut décidé de mettre fin à l'emploi du salarié à compter du 8 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal mette fin à l'emploi du surveillant-concierge dont le numéro de matricule est le 2710 et ce, en date du 8 octobre 2014.

**RÉSOLUTION
2014-10-279**

OCTROI D'UN MANDAT À ME RAYNALD MERCILLE, CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉ – NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT que la convention collective des pompiers de la Ville vient à échéance le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que les négociations afférentes au renouvellement de cette convention doivent débuter prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une ressource externe pour l'adjoindre à la direction générale et à la direction du Service de sécurité incendie et de sauvetage dans le cadre de ces négociations;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal mandate Me Raynald Mercille, conseiller en ressources humaines agréé, afin de l'adjoindre au comité patronal dans le cadre des négociations de cette convention collective.

**RÉSOLUTION
2014-10-280**

ACHAT DE CASQUES DE COMBAT – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter de nouveaux casques de combat pour les pompiers de la Ville puisqu'ils arrivent à leur terme de dix ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville achète trente-deux (32) casques de combat du fournisseur CSE Incendie et Sécurité inc. au montant de 12 799,53 \$, taxes applicables incluses, conformément à son engagement envers l'Union des municipalités du Québec dans le cadre du regroupement d'achats et des obligations fixées par le Schéma de couverture de risques dont fait partie la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Immobilisations – Sécurité publique 23-030-000-000.

**RÉSOLUTION
2014-10-281**

EMBAUCHE DE MADAME JANE LAGACÉ AU POSTE DE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ – SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper le poste de technicienne en comptabilité au Service des finances et de la trésorerie de la Ville;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE madame Jane Lagacé soit embauchée à compter du 27 octobre 2014 au poste de technicienne en comptabilité au Service des finances et de la trésorerie de la Ville;

QUE le taux horaire de madame Lagacé soit fixé conformément à l'échelon 4, de l'échelle salariale 2014 de la convention collective des employés cols blancs;

QUE madame Lagacé bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2014-10-282**

**OFFRE DE SERVICES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES – OCTROI DU MANDAT À
MUNICONSEIL AVOCATS**

CONSIDÉRANT que le cabinet Municonseil avocats a présenté une offre de soutien téléphonique illimité pour des opinions verbales dans les domaines d'administration courante d'une Ville et ce, pour la durée d'une année;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal retient l'offre de services de ce cabinet d'avocats, moyennant une somme forfaitaire de 1 000 \$ par année, plus les taxes applicables pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville accepte l'offre décrite ci-haut du cabinet Municonseil avocats.

**RÉSOLUTION
2014-10-283**

**OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON –
SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE**

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des finances et de la trésorerie juge opportun de s'adjoindre une firme spécialisée, entre autres, en comptabilité municipale, afin de la soutenir lors de la préparation des états financiers au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la nécessité que la directrice dudit Service puisse disposer d'une banque d'heures lui permettant d'obtenir des avis comptables lorsque requis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation datée du 6 octobre 2014 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'OCTROYER un mandat de services professionnels de soutien en comptabilité et trésorerie municipale à Raymond Chabot Grant Thornton pour le bénéfice de la directrice du Service des finances et de la trésorerie dans l'exercice de ses fonctions au montant de 8 623 \$, taxes applicables incluses;

QUE les fonds nécessaires au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-413 Administration-Honoraires vérificateurs.

**RÉSOLUTION
2014-10-284**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE – ENQUÊTE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU
TRAVAIL**

CONSIDÉRANT que les Services incendies des Villes de Mont Saint-Hilaire, Beloeil, McMasterville et Otterburn Park ont fait une intervention le 25 août 2014 à Mont Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT que des pompiers de la Ville de Saint-Basile-le-Grand ont été blessés et cette dernière doit effectuer une enquête sur cet accident de travail;

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette enquête, la Ville de Saint-Basile-le-Grand veut mandater une ressource externe et sollicite, notamment l'appui financier des autres villes;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville confirme sa collaboration à l'enquête en santé et sécurité au travail menée par le mandataire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

QUE la Ville verse à la Ville de Saint-Basile-le-Grand, conditionnellement à la participation financière de chacune des villes impliquées, conformément à la quote-part établie par la Ville de Saint-Basile-le-Grand, une somme maximale de 2 949,94 \$, à titre de contribution financière dans le cadre de ladite enquête.

**RÉSOLUTION
2014-10-285**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 SEPTEMBRE AU
14 OCTOBRE 2014**

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 10 septembre au 14 octobre 2014 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements	17 023,52 \$
Liste au 14 octobre 2014	366 542,30 \$
Chèques n ^{os} 12139 à 12183	628 923,49 \$
Aquarehab	92 421, 10 \$
T.G.C.	125 925,13 \$

Déboursés par retraits bancaires 350 080,11 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 1 580 915,65 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2014-10-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2014-10-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2014-10-286**

**APPUI DE LA VILLE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU
RICHELIEU AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE –
ABROGATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2014-07-205**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) a adressée une demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une superficie de 4 991 m² sur le lot 3 951 751 du cadastre du Québec afin d'effectuer un remblai temporaire nécessaire à la construction d'une réserve d'eau potable sur le lot 3 951 749;

CONSIDÉRANT que le remblai temporaire s'avère nécessaire pour stabiliser les pentes de la zone excavée;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a donné son appui à la RIEVR dans le cadre de la demande formulée auprès de la CPTAQ, par l'adoption de la résolution portant le numéro 2014-07-205;

CONSIDÉRANT que la superficie de la zone de remblai doit être modifiée et cette nouvelle superficie demandée par la RIEVR est de 1,38 hectare (13 800 m²), sur la partie du lot 3 951 751, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville;

CONSIDÉRANT que la modification à apporter fait référence aux données de la CPTAQ et au plan préparé par la firme Les Services EXP inc., et daté du 24 septembre 2014.

CONSIDÉRANT que l'utilisation projetée d'une partie du lot visé par la demande a fait l'objet d'une autorisation du propriétaire de ladite partie de lot, Les Aménagements Bergeron inc., aux fins de signer une entente d'occupation temporaire avec la RIEVR;

CONSIDÉRANT que la présence du remblai ne devra pas excéder une durée d'un an et qui équivaut, selon le représentant de la RIEVR, à la période nécessaire à la construction de la nouvelle réserve d'eau potable;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux de remblai et de déblai ayant pour but de rendre constructibles des terrains, qui, dans leur configuration naturelle, ne le seraient pas, et ceux requis pour la réalisation des rues et des infrastructures d'utilités publiques, sont permis en vertu du Règlement de zonage numéro 431;

CONSIDÉRANT que selon le Règlement de zonage, avant de procéder aux travaux de remblai, une couche minimale quinze centimètres (15 cm) de la terre végétale du terrain naturel devra être enlevée et servir à recouvrir le terrain une fois les travaux de remblai terminés. Chaque tranche de travaux de remblai de plus de quatre mille mètres carrés (4 000 m²) devra être égalisée et recouverte d'une couche de terre végétale d'au moins dix centimètres (10 cm) d'épaisseur. De plus, tous travaux de remblai faits avec du matériel susceptible d'être déplacé par le vent (ex. : sable grossier, argile, silt ou autres) devra être recouvert d'une couche de terre végétale;

CONSIDÉRANT que la demande répond aux critères de l'article 62 de la Loi la Protection du Territoire et des Activités Agricole (chapitre P-41.1);

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal recommande à la CPTAQ et selon les critères de cette dernière, d'autoriser la demande de la RIEVR, aux fins d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 1,38 hectare (13 800 m²), sur la partie du lot 3 951 751 du cadastre du Québec afin d'effectuer un remblai temporaire nécessaire à la construction d'une réserve d'eau potable sur le lot 3 951 749, aux conditions suivantes :

- lors des travaux de remblai, le niveau du terrain devra être conservé dans un rayon d'un mètre cinquante (1,50 m) de tout arbre, en y limitant le remblai ou en prévoyant la protection des arbres par l'aménagement de dépression dans le niveau fini du terrain ou toute méthode visant à préserver les arbres;
- une demande de certificat d'autorisation devra être déposée conformément à la réglementation municipale;

- le site du remblai temporaire soit remis à l'état naturel passé un délai d'un an suivant l'autorisation de la CPTAQ et que la terre d'excavation générée par le projet soit transportée dans un site autorisé;
- l'accès au site des travaux, en zone agricole, soit fait conformément aux critères de la CPTAQ;

QUE le conseil municipal abroge la résolution portant le numéro 2014-07-205.

**RÉSOLUTION
2014-10-287**

**DEMANDE DE PIIA MODIFIÉE POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL –
207, RUE CONNAUGHT**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à pouvoir intégrer une porte-patio au projet d'agrandissement de manière à conserver une harmonie architecturale entre ledit agrandissement et le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2014-24-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'il existe actuellement trois (3) portes-patio installées sous les anciens régimes règlementaires;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement prévoit une nouvelle porte-patio de même type et couleur que celles existantes;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2014-30-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 septembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2014-10-288**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO ANNEXÉ AU
BÂTIMENT PRINCIPAL – 215, RUE DU PRINCE-ALBERT**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser la construction d'un abri d'auto annexé au bâtiment principal en cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser également l'installation de garde-corps en fer ornemental, à la galerie en cour avant;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2014-31-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 septembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à :

- ce que la pente et les matériaux de la toiture s'apparentent avec le bâtiment principal;
- la concordance soit assurée entre le plan d'implantation et le plan de construction.

**RÉSOLUTION
2014-10-289**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 150, RUE
GERVAIS**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser le remplacement du revêtement extérieur sur les quatre (4) côtés du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le revêtement sera en bois d'ingénierie de couleur grise et que la porte avant sera de couleur rouge;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2014-32-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 septembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2014-10-290**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'IMPLANTATION DE VINGT-DEUX (22) UNITÉS D'HABITATION
EN RANGÉE DANS LE PROJET INTÉGRÉ VALLÉE-DES-MONTS – PROJET DE
SUBDIVISION DU LOT 5 165 142**

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA concerne l'implantation des vingt-deux (22) unités de logements sous forme d'habitation unifamiliale en rangée;

CONSIDÉRANT que la demande concerne également les aménagements extérieurs projetés dans ce projet intégré;

CONSIDÉRANT que l'architecture projetée fera l'objet d'une demande de PIIA distincte ultérieurement;

CONSIDÉRANT que le respect du cadre environnemental et paysager présent est un objectif déterminant dans le projet;

CONSIDÉRANT que l'implantation et l'orientation des bâtiments doivent tenir compte de la topographie accidentée, des panoramas et des percées visuelles significatives sur la Vallée-du-Richelieu, le mont Saint-Hilaire et le mont Saint-Bruno, d'où le toponyme la *Vallée-des-Monts*;

CONSIDÉRANT que certaines informations sont manquantes dont le niveau final du terrain;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de deux (2) accès piétonniers supplémentaires à la zone mixte, HC-91, doit être créé pour permettre aux résidents du projet intégré d'accéder aux commerces;

CONSIDÉRANT que les pourcentages d'espaces verts doivent être indiqués;

CONSIDÉRANT que selon le Règlement de zonage, une bande de terrain d'une largeur de six (6) mètres, à l'exception des allées d'entrées et de sortie du stationnement et des sentiers piétonniers, doit être aménagée sur toute la périphérie du terrain longeant la rue publique;

CONSIDÉRANT que selon l'article 141 du Règlement de zonage, pour chaque unité d'un ensemble de résidences unifamiliales et bifamiliales en rangée, à l'exception des unités situées aux extrémités de l'ensemble, un empiètement n'excédant pas la moitié de la largeur du mur avant de l'unité est autorisé. Les accès doivent être perpendiculaires à la ligne avant, contigus pour chaque deux (2) unités;

CONSIDÉRANT que des plans conformes illustrant les murs de soutènement devront être déposés;

CONSIDÉRANT qu'un échéancier de réalisation de chacune des phases de construction et d'aménagement extérieur devra être déposé;

CONSIDÉRANT que selon le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats, dans le cas d'un projet intégré impliquant un stationnement commun, les documents notariés garantissant la permanence des espaces et de leur usage doivent être déposés à la Ville;

CONSIDÉRANT que selon le Règlement sur les PIIA, l'intégration des réseaux de distribution d'électricité, câble et télécommunication doit être planifiée de manière à atténuer leur présence et limiter au maximum le déboisement et qu'idéalement, ces réseaux sont enfouis, particulièrement dans la zone résidentielle;

CONSIDÉRANT que d'autres considérations, dont les commentaires du Service de sécurité incendie et de sauvetage, pourraient être ajoutées en fonction d'éléments techniques présentement à l'étude et que l'analyse de conformité détaillée sera réalisée lorsque les plans finaux et complets seront déposés dans le cadre de la demande complète de PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2014-33-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 septembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal refuse la demande de PIIA.

RÉSOLUTION 2014-10-291

APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT DE COLLECTE ET ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX – DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT que l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes permet aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

CONSIDÉRANT que les municipalités de McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil désirent prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal délègue à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, conformément à l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux pour les municipalités de McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil pour un contrat de deux (2) ans, 2015-2016 et une année d'option de renouvellement pour 2017;

QUE monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier;

QUE les collectes se tiennent aux dates suivantes :

- Mont-Saint-Hilaire 25 avril 2015
- McMasterville 16 mai 2015
- Saint-Mathieu-de-Beloeil 30 mai 2015
- Saint-Jean-Baptiste 30 mai 2015

- Saint-Basile-le-Grand 13 juin 2015
- Otterburn Park 29 août 2015

QUE l'acceptation de la soumission par la Ville de Mont-Saint-Hilaire lie envers l'adjudicataire chaque municipalité qui a pris part à la demande commune de soumissions publiques.

**RÉSOLUTION
2014-10-292**

POSE DE PANONCEAUX D'ARRÊT À L'INTERSECTION DES RUES DES GROSEILLIERS ET DES OEILLETS ET DE PANONCEAUX DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT que la Ville juge nécessaire la pose de panonceaux pour éviter des situations qui mettent la sécurité des citoyens et des biens à risque à l'intersection des rues Des Groseilliers et Des Oeillets et dans le stationnement municipal des services techniques situés au 120, rue Bellevue;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de cette Politique, au chapitre de la sécurité des personnes et des biens, est d' « offrir un milieu de vie sécuritaire à tous les citoyens d'Otterburn Park afin qu'ils puissent vivre et s'épanouir selon leurs choix et en toute tranquillité »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QU'instructions soient données au directeur du Service des travaux publics de procéder à la pose de panonceaux d'arrêt à l'intersection décrite plus haut ainsi que du stationnement réservé.

**RÉSOLUTION
2014-10-293**

OCTROI D'UN MANDAT – RÉSEAU CONSEIL DES SAGES INC. – PRÉPARATION D'UN DEVIS D'APPEL D'OFFRES DE PROPOSITIONS AUPRÈS DE FIRMES DE GÉNIE-CONSEIL – MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RÉHABILITATION DE LA PLAGE DE LA POINTE-VALAINE

CONSIDÉRANT que la Ville fera réaliser des travaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la plage de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite, par conséquent, mandater le Réseau Conseil des Sages inc., représenté par monsieur André Cholette, associé-gouverneur, afin de préparer le devis d'appel de propositions de firmes de génie-conseil en vue de la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la plage de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que cette firme réalisera le mandat octroyé conformément à la Loi sur les cités et villes et à la politique de gestion contractuelle de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville mandate le Réseau Conseil des Sages inc. pour préparer le devis d'appel de propositions de firmes de génie-conseil en vue de la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la plage de la Pointe-Valaine;

QUE le présent mandat octroyé à Réseau Conseil des Sages inc., soit conforme à l'offre de services de cette firme et datée du 7 octobre 2014 et se réalise pour une somme forfaitaire de 3 851 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire Immobilisations – Loisirs et culture - Plage 23-080-00-001.

**RÉSOLUTION
2014-10-294**

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MADAME BÉATRICE SYLVAIN

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de soutien financier de la part de madame Béatrice Sylvain, athlète dans la discipline du dressage équestre;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de contribuer à sa participation aux Jeux équestres du Québec qui se sont tenus du 18 au 21 septembre 2014 à Bromont;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 17 septembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville accorde une contribution financière de 50 \$ à madame Sylvain dans le cadre de cette compétition;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire Subventions aux organismes 02-701-20-959.

**RÉSOLUTION
2014-10-295**

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BELOEIL – MONT-SAINT-HILAIRE : RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2015

CONSIDÉRANT qu'une demande de renouvellement d'adhésion a été adressée à la Ville par la Société d'histoire Beloeil – Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 septembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville accepte de renouveler sa cotisation à la Société d'histoire Beloeil – Mont-Saint-Hilaire, pour l'année 2015, au tarif de 45 \$;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette adhésion soient puisés à même le poste budgétaire Cotisation et abonnement 02-701-20-494.

**RÉSOLUTION
2014-10-296**

CHOEUR DE LA MONTAGNE – CONTRIBUTION DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée à la Ville au nom de l'organisme Choeur de la montagne afin d'offrir deux (2) concerts de musique au mois de décembre 2014 et au mois de mai 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à utiliser leur programme de concert comme vitrine publicitaire en versant une contribution financière de 250 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 24 septembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville verse une aide financière de 250 \$ à l'organisme Choeur de la montagne afin de l'aider à tenir ces activités;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire Projets spéciaux du conseil 02-131-00-690.

**RÉSOLUTION
2014-10-297**

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2014 – CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA

CONSIDÉRANT que l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska débutera prochainement ses activités dans le cadre de la campagne de financement annuel;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de cette politique en matière d'entraide communautaire est d'« encourager et soutenir les groupes ou les intervenants qui œuvrent auprès des familles otterburnoises »;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 7 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville verse à Centraide Richelieu-Yamaska une somme de 350 \$ dans le cadre de cette campagne de financement;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire Projets spéciaux du conseil 02-131-00-690.

**RÉSOLUTION
2014-10-298**

**FORMATION – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME – PARTICIPATION DE
MADAME LA CONSEILLÈRE SOPHIE BOURASSA**

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise d'urbanisme offre, les 24 et 25 octobre 2014 à Granby, une formation portant sur les outils à caractère discrétionnaire en urbanisme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal délègue madame la conseillère Sophie Bourassa, à participer à la formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme et verse une somme de 206,96 \$, taxes applicables incluses pour couvrir les frais de participation;

QUE toutes les dépenses reliées à cette formation lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h35 à 20h58 :

- | | | |
|----|------------------|--|
| 1. | Laurent Caron | Entretien des rues –
Correspondance de la mairesse |
| 2. | Jean-Yves Nantel | Tour TÉLUS |
| 3. | Laurent Caron | Nombre d'employés à la Ville |
| 4. | Louise Richard | Résolution numéro 2014-06-164
– Tour TÉLUS et point 9.1 de
l'ordre du jour |

**RÉSOLUTION
2014-10-299**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h59.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière